

**La mise en œuvre
du cadre de référence
de la gestion intégrée
de l'eau par bassin versant
au Québec, Canada**

Pierre Baril

Ministère de l'Environnement du Québec, Canada

**VIème ASSEMBLEE GENERALE MONDIALE LA MARTINIQUE
(ANTILLES FRANCAISES) 24 - 28 JANVIER 2004**



La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

- ◆ Prendre le bassin versant comme unité de planification des interventions en matière d'eau
- ◆ Considérer l'ensemble des facteurs affectant les ressources en eau
- ◆ Impliquer l'ensemble des acteurs de l'eau dans la prise de décision et dans l'action
- ◆ Associer la population à la prise de décision et à l'action

Le rôle du ministère de l'Environnement

- ◆ Coordonner les activités gouvernementales

- ◆ Élaborer les modalités de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

- ◆ Soutenir financièrement et techniquement les organismes de bassin

Le Cadre de référence

- ◆ Précise certaines modalités concernant :
 - ◆ L'organisme de bassin et sa représentativité du conseil d'administration
 - ◆ Le Plan directeur de l'eau
 - ◆ Les contrats de bassin
 - ◆ La participation citoyenne
- ◆ Se veut souple et évolutif dans le temps

1- L'organisme de bassin

Un lieu de concertation et d'intégration

Son outil : le plan directeur de l'eau

- ◆ Orienter au mieux les moyens d'action des acteurs de l'eau en fonction des priorités définies dans le PDE
- ◆ Coordonner plus efficacement les actions de chacun pour :
 - ◆ **réduire les chevauchements**
 - ◆ **tenir compte des impacts cumulatifs**
 - ◆ **résoudre les conflits d'usage**
- ◆ Créer des opportunités de partenariats entre les acteurs de l'eau

1- L'organisme de bassin

Représentativité par secteur d'activité	
Membres du CA avec droit de vote	Membres du CA sans droit de vote
Communautaire de 20% à 40%	
Municipal de 20% à 40%	
Économique de 20% à 40%	
	Gouvernemental nombre variable

1- L'organisme de bassin

Le but visé par cette répartition:

Représentativité équilibrée

(20 à 40 % par secteur)

+

Libre choix des membres

(collèges électoraux)

+

Présence des acteurs majeurs

=

Légitimité de l'organisme de bassin

2- Le plan directeur de l'eau

L'outil d'intégration : connaissances
préoccupations
objectifs
actions

Pour faciliter : la prise de décision
la coordination des actions
le suivi des résultats des actions

Un avis de conformité viendra marquée la prise de connaissance du PDE par le gouvernement

3- Les contrats de bassin

- ◆ Ententes morales et volontaires
- ◆ Outil de mise en œuvre du PDE
- ◆ 1 PDE = plusieurs contrats de bassin
= plusieurs engagements d'action
- ◆ Outil de promotion des acteurs qui s'engagement
- ◆ Les organismes de bassin qui ont ou auront complété leur PDE, élaboreront avec le ministère de l'Environnement les premiers contrats de bassin

4- La participation citoyenne

Population et acteurs de l'eau

doivent avoir l'opportunité :

- ◆ De comprendre
- ◆ De s'impliquer
- ◆ D'agir
- ◆ De juger des résultats

Transparence + Légitimité = Réussite

3 consultations publiques sont demandées
dans la démarche d'élaboration du PDE

Le rôle du ministère de l'Environnement

- ◆ Coordonner les activités gouvernementales
- ◆ Élaborer les modalités de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant
- ◆ Soutenir financièrement et techniquement les organismes de bassin

Le soutien aux organismes de bassin

- ◆ Le financement de base
- ◆ Une structure d'accueil (porte d'entrée unique)
- ◆ Les données du ministère de l'Environnement
- ◆ Des guides
- ◆ Des avis d'experts
- ◆ La présence dans chaque organisme d'un chargé de bassin du ministère de l'Environnement
- ◆ Le développement de politiques et programmes adaptés à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant



Les raisons d'être de nos actions :

La santé publique

La santé des écosystèmes

Notre qualité de vie

présente et future